

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## CITOYENNETÉ

L'Engagement Center d'UCA p.6

## INDIVISION

Le point avec Me Libouban p.7

## EMPLOI

Le bâtiment : des métiers d'avenir p.9



ÉCOLE 42

« Révéler des talents »

# ÉCOLE 42 : L'école du CODE POUR TOUTES ET TOUS

Depuis sa reprise en novembre 2023 par la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, l'École 42 poursuit son développement selon les mêmes principes : la gratuité de la scolarité, une école ouverte à toutes et à tous, sans connaissance requise du code, ni diplôme préalable au cursus. Rencontre avec le directeur, **Damien Lallement**.

## Qui peut venir étudier à l'École 42 ?

- On va proposer à qui a une appétence ou une curiosité pour le code de découvrir si cela lui correspond notamment lors des piscines (processus de sélection qui dure un mois, NDLR). On a des bacheliers et même quelques mineurs sur dérogation, un tiers de demandeurs d'emploi, un tiers de reconversions professionnelles. Des gens qui ont un vécu, comme Bryan, qui avait un CAP boucherie-charcuterie et aujourd'hui a un bac +5 qui lui permet de faire du Digital Nomad en Indonésie. Iman était dans la biologie et le journalisme, elle est maintenant en alternance chez Amadeus ou encore Léo qui avait des phobies scolaires et qui va bientôt partir en alternance aussi. On a des étudiants qui ont de 18 à 58 ans. L'idée c'est de révéler des talents qui sont partout et c'est cela qui plaît beaucoup aux entreprises parce que nos étudiants ont déjà un vécu, une motivation et une éducation différentes.

## En 2024, le président de l'École 42, Emmanuel Souraud, avait confié aux Petites Affiches : « Mon combat aujourd'hui, c'est la féminisation des promotions. » Avez-vous avancé sur cette question ?

- Quand on a repris l'école, on était à 10 % de féminisation sur le cursus. Aujourd'hui on est à 14 % mais on souhaiterait atteindre 20 % début 2027. On héberge beaucoup d'événements avec la métropole de Nice sur les femmes dans la cybersécurité, les femmes et l'IA. On participe au challenge « Elles bougent » avec des lycéennes. On organise des piscines découvertes pour les femmes. L'idée c'est vraiment de montrer que le numérique est ouvert à toutes et tous. Les femmes ont une réflexion et une gymnastique d'esprit qui font que souvent elles sont plus efficaces rapidement. A l'École 42 de Berlin, elles sont 37 % et dans d'autres pays le taux de féminisation est de 49 % donc on se dit que le problème ce n'est pas la formation mais plutôt les mentalités. Ce ne sont pas forcément les filles que l'on doit convaincre mais leur entourage le plus souvent. Il faut casser les stéréotypes.

## Comment 42 Nice négocie-t-elle le virage de l'IA ?

- À l'École 42, on apprend à apprendre. Qu'on fasse de l'IA, de la blockchain ou de la cybersécurité, cela reste du développement informatique. Ce qu'on apprend ici ce sont les rouages complets de la machine. C'est pour ça qu'un étudiant de 42 pourra appréhender une nouvelle technologie. Dans le monde, il y a 58



campus 42 soit 26 000 étudiants et étudiantes qui travaillent sur les mêmes projets d'un cursus qui a été pensé pour s'adapter à l'IA. Je pense que les métiers du développement vont pivoter avec l'IA et que les personnes capables de faire de la technique pure pourront s'adapter. Et puis aujourd'hui, c'est l'IA mais demain cela pourra être du quantique mais comme on aura appris aux étudiants à apprendre, ils seront capables de rebondir. Il faut être agile et on leur apprend cette agilité.

## Comment réussissez-vous à préserver la gratuité ?

- Depuis 2020, plus de 850 personnes ont bénéficié de cette gratuité. Pour la garantir, nous avons la CCI qui est notre mécène principal, des partenaires institutionnels comme la métropole, qui nous héberge dans le Hub de l'innovation, des soutiens financiers d'entreprises privées comme par exemple Amadeus, Legapass, l'Accélérateur Allianz Riviera, Wit, qui sont des entreprises qui recrutent et qui comprennent l'importance d'avoir une école comme la nôtre dans



les Alpes-Maritimes. La collecte des taxes d'apprentissage est très importante pour nous, ainsi que les dons.

Et puis on a également une partie alternance qui représente un tiers de l'apport du budget. Cela permet aux entreprises de tester les étudiants avant de les embaucher car le but c'est de former à l'École 42 des personnes qui pourront satisfaire les besoins du bassin d'emploi du territoire maralpin.

**Propos recueillis par  
Marine EINAUDI**

# TÉMOIGNAGE : De la phobie scolaire au projet professionnel

Romain a pris le contrôle de sa vie plus tôt que d'autres adolescents de son âge. Il n'a pas encore 18 ans mais est déjà étudiant à l'École 42 depuis novembre 2025 après avoir réussi l'épreuve de la piscine.



Romain ©ME



« Même si tu es mineur, tu nous intéresses. » Quand Anne Berard, la maman de Romain entend cette phrase sur le stand de l'École 42 pendant un salon de l'étudiant, c'est un soulagement : « Ils n'ont pas vu son arrêt de l'école comme un échec mais comme une preuve de courage. Faire ce choix et ne pas rester coûte-que-coute dans un système qui ne lui convenait pas. » Parce que l'École 42 est une école atypique, elle recrute des profils atypiques. Romain a déclenché une phobie scolaire au lycée, il ne se retrouvait pas dans le rythme et les exigences d'un lycée élitiste où la sanction de la note était

souveraine et où le travail fourni n'était jamais suffisant au regard des professeurs. Une période de sa vie où l'image qu'on lui renvoyait de lui était celle d'un élève pas « assez bon ». Alors il a commencé à ne plus avoir envie d'aller au lycée. Aujourd'hui le constat est tout autre : Romain se sent bien. « Je peux aller à l'école ou travailler de la maison. Avancer sur un projet seul puis me rendre à l'école pour me faire corriger ou juste avancer avec d'autres étudiants qui sont sur les mêmes projets que moi. » Un fonctionnement particulier. L'École 42 est ouverte 24h sur 24h, 7 jours sur 7 ; pas de cours magistraux et un apprentissage entre pairs à partir de projets. Les étudiants doivent accomplir un certain nombre de projets et corriger ceux de leurs homologues en s'aidant de modèles préétablis. Des modalités d'enseignement qui cassent les codes et peuvent perturber comme en témoigne Anne : « Au début je trouvais qu'il était parfois un peu trop à la maison, ce sont mes réflexes de scolarité classique mais je vois que ça lui correspond bien. Il faut être autonome et avoir envie de travailler seul, se prendre en main. Au lycée tu fais ce qu'on te demande de faire, là il est acteur, il décide de ce qu'il doit faire. C'est une discipline à avoir, il faut lui faire confiance, il est motivé. »

« Si tu es motivé, tu continues »

« C'est un mois de sélection pour plonger dans le code, découvrir la pédagogie 42 et changer toute

une vie. » C'est ainsi qu'est définie l'épreuve d'entrée sur le site de l'École 42 Nice. Romain était très motivé pour s'immerger dans cette fameuse piscine : quatre semaines d'immersion, non-stop, weekends inclus.

Comme l'explique Romain, « pendant 28 jours, ils testent ton niveau mais aussi ton état d'esprit car parfois tu peux être en-dessous du niveau requis mais si tu es motivé, tu continues. Toute la semaine, tu bosses sur des projets seuls et le vendredi, il y a un examen de quatre heures. Le weekend, c'est ce qu'on appelle les rushs c'est-à-dire travailler sur des projets en groupe du vendredi soir au lundi matin et puis ça recommence. »

Entre 40 et 60 % des candidats qui iront jusqu'au bout du processus seront retenus. Les piscines ont lieu en juillet et en septembre. Romain était conscient des enjeux, il a saisi sa chance et parce qu'il était déterminé, il a réussi. Dans la famille, tous saluent le virage qu'il a su prendre. Romain aura dix-huit ans en juin prochain.

Il a encore beaucoup de projets à valider avant de passer dans le monde d'après mais il a déjà des idées, des envies. Deux secteurs l'attirent plus particulièrement : celui d'IA et de la cybersécurité.

Marine EINAUDI

## >> La gazette <<

### Viol du secret de l'instruction : prison pour une magistrate et un journaliste

Une magistrate et un journaliste de BFMTV, qui vivaient en couple, ont été condamnés à quatre mois de prison avec sursis et à 4 000 euros d'amende respectivement pour violation du secret professionnel et pour recel de ce délit après leur comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Les faits qui leur étaient reprochés remontent à 2021. Ils concernent des images après une tentative d'évasion par une détenue de Fresnes qui avait creusé un trou dans sa cellule avec une cuillère de la cantine. Une plainte contre X avait été déposée par l'administration pénitentiaire.



©Ministère de la Justice

### Publicité trompeuse : SFR à l'amende

SFR vient d'être condamné pour « pratiques commerciales trompeuses » à une amende de 10 millions d'euros, dont 5 millions avec sursis. L'opérateur avait promis dans ses publicités des années 2017 à 2020 et sur ses communications sur les réseaux sociaux des tarifs « sans condition de durée » ou « à vie », mais des clients, alléchés par cette offre, avaient constaté des hausses de prix assez rapidement après avoir souscrit. Outre l'amende, SFR doit afficher sa condamnation sur son site internet ainsi que sur les réseaux sociaux de la marque RED by SFR pendant trente jours.

### Il y a 80 ans, la première femme magistrate

Il fallut attendre 1946 et la loi du 11 avril pour que la magistrature s'ouvre officiellement aux femmes. Aujourd'hui, elles représentent 72 % des magistrats en France, mais le chemin fut long puisqu'en 1950 il n'y en avait encore que vingt dans tout le pays. La parité est arrivée plus tard, en 2002, grâce aux lois de 1958 et 1972, qui leur ont ouvert les accès à la profession et au concours de l'ENM. Actuellement, les femmes occupent 43 % des postes de chefs de juridiction.

### Nécrologie : Maître Dana, ancien bâtonnier de Lyon

Maître Adrien-Charles Dana, ancien bâtonnier de Lyon (2005-2006) et doyen de la faculté, vient de disparaître à l'âge de 81 ans. Il a présidé l'École des avocats Rhône-Alpes (EDARA). Avec des associés, il avait fondé un cabinet spécialisé dans le droit des assurances, le contentieux des affaires et la propriété intellectuelle. Figure reconnue et respectée, il est notamment intervenu dans le procès de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc et la collision ferroviaire d'Allinges.

## >> Côté finances <<

### Facturation électronique : sanctions alourdies

Pour les entreprises et les indépendants qui passeraient à côté de la facturation électronique, les sanctions ont été alourdies par la dernière loi de finances : une amende de 50 euros par facture. Ceux qui ne s'inscriraient pas auprès d'une plateforme pour les recevoir seront passibles d'une amende de 500 euros (majorée s'ils persistent), après avoir reçu une mise en demeure de régulariser leur situation dans les trois mois.

### Les défaillances d'entreprise en hausse

Au premier trimestre, la France a enregistré 19 000 nouvelles défaillances d'entreprise, soit + 6,4 % selon le cabinet Altarea, ce qui porte le nombre de faillites à 71 100 en un an. Quelque 75 000 emplois seraient menacés, le plus haut niveau depuis 2009. La situation se dégrade surtout pour les PME de 20 à 99 salariés, avec + 12 % de faillites ces trois derniers mois, et dans les TPE, lesquelles totalisent les trois quarts des procédures ouvertes au premier trimestre. La crise dans le golfe Persique risque de ne pas apporter une éclaircie rapide...

### Le recul de la prime « Macron » PPV

Depuis 2022, la « prime de partage de la valeur » (PPV), aussi appelée « prime Macron », a rapporté près de 2,9 milliards d'euros aux salariés selon l'Insee. En recul de 100 millions sur un an et encore plus par rapport à 2023, lorsque 5,3 milliards d'euros avaient été distribués. Explication : ce dispositif était totalement exonéré à l'origine ; aujourd'hui, il n'y a exonération de cotisations et de contributions sociales que jusqu'à 6 000 euros et sous conditions, et les employeurs doivent depuis 2024 s'acquitter de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

De plus, l'exonération d'impôt sur le revenu de la PPV pour ceux qui la reçoivent ne s'applique plus qu'aux employés des entreprises de moins de 50 salariés.



### Urssaf : 95 millions de redressement l'an passé en PACA

« En 2025, les contrôles ont permis de redresser 95,4 millions d'euros dans la région », annonce le directeur de l'Urssaf PACA, **Franck Barbe**. Ce qui représente 0,28 % des 33,27 milliards d'euros collectés l'an passé. Pour arriver à ce résultat, les 156 inspecteurs et 30 contrôleurs ont mené 3 726 actions, la plupart ciblées, qui ont principalement concerné les entreprises du BTP, de la sécurité privée et des commerces de bouche, la moitié étant des employeurs, l'autre des indépendants ou auto-entrepreneurs.

## ÉDITO. À l'aube d'une crise majeure ?

Donald Trump, qui prend souvent ses désirs pour des réalités, avait annoncé ce week-end la réouverture d'Ormuz. Une grande victoire militaro-diplomatique selon la Maison Blanche, jamais à court d'autosatisfaction, mais aussitôt contredite par Téhéran, qui continue de verrouiller le détroit par lequel transitent 20 % du pétrole mondial et un cinquième du pétrole liquéfié. Si, pour l'instant, les conséquences de ce blocage se limitent pour nous, Européens, à une forte hausse des carburants, la situation est beaucoup plus critique pour la Chine, l'Inde et le Japon, qui dépendent largement des pays du Golfe pour leur approvisionnement en brut. Un tiers du pétrole importé par Pékin transite en effet par Ormuz. L'Iran était jusqu'à il y a peu son principal fournisseur et son premier partenaire commercial. Actuellement, la Chine puise dans ses réserves stratégiques (un milliard de barils), qui peuvent lui permettre de faire le dos rond quelques mois. Elle s'applique à diversifier son approvisionnement, notamment auprès de la Russie, ce qui contribue à rapprocher ces deux pays liés « par une amitié éternelle » et une détestation commune de l'Occident. En attendant mieux, malgré les sanctions américaines, elle utilise des navires sous pavillon neutre pour contourner le blocus,

mais il ne s'agit que d'un expédient.

Sur le Vieux Continent, si le blocage devait perdurer, on peut craindre un choc économique majeur en raison de la hausse des coûts de l'énergie et, par conséquent, des matières premières. Avec des répercussions sur l'activité des entreprises, sur l'emploi et l'inflation. Perspectives peu réjouissantes, que l'on a déjà connues lors des crises précédentes et dont on sait par expérience qu'il faut des années pour s'en relever.

Les Français les plus fragiles, ceux qui jonglent pour ne pas virer au rouge à la banque à chaque fin de mois, prennent de plein fouet la hausse des prix des carburants. Vingt, trente ou quarante euros en plus pour un plein, cela compte lorsque l'on doit rouler pour aller travailler ! Les gilets jaunes sont descendus dans la rue pour moins que cela. Sébastien Lecornu veille sur la cocotte-minute. Mais ses marges de manœuvre sont limitées par nos finances publiques, dont l'état ne permet pas de distribuer des aides « quoi qu'il en coûte », parce que même peu, c'est encore trop. Bercy a encaissé en mars seulement 270 millions supplémentaires de droits et taxes 'grâce' à l'envolée des prix à la pompe. Cela ne compense pas les coûts engendrés par cette crise (hausse des intérêts de

la dette, ralentissement économique, indexation des prestations sociales, etc.), avec la réduction induite des autres recettes fiscales.

Nos problèmes restent cependant moins aigus que ceux de la Chine

et de l'Inde qui, pour nourrir leurs centaines de millions d'habitants, doivent doper leurs productions agricoles avec des engrais et phosphates fabriqués avec le soufre du Moyen-Orient, en particulier en Iran et en Arabie saoudite. Idem pour l'urée et l'ammoniac qui transitent par Ormuz. La sécurité alimentaire de ces deux grands pays est en jeu (le Brésil également, et dans une moindre mesure l'Australie et les États-Unis). Leurs dirigeants savent qu'ils ont tout à redouter d'une production agricole insuffisante et de l'inflation des produits alimentaires.

Jean-Michel CHEVALIER



## DÉCLARATION DES REVENUS : Les avocats du barreau de Grasse mobilisés

Alors que la campagne déclarative a débuté le 9 avril, le barreau de Grasse se mobilise une nouvelle fois pour accompagner les contribuables. Le jeudi 7 mai 2026, de 9 heures à 18 heures, les avocats proposeront des consultations gratuites à la Maison de l'Avocat, située 64 avenue Pierre Sémard à Grasse.

Ouverte à tous, cette journée permettra aux particuliers comme aux professionnels d'obtenir des réponses concrètes à leurs questions fiscales. Les consultations, assurées par des avocats volontaires, se dérouleront sans rendez-vous et dans le respect strict du secret professionnel.

Déclaration en ligne, crédits et réductions d'impôt, revenus fonciers, évolution de la situation familiale ou professionnelle : autant de sujets sur lesquels les contribuables pourront être conseillés. L'objectif du barreau est de faciliter l'accès au droit et d'accompagner les citoyens dans des démarches fiscales souvent perçues comme complexes.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées par le barreau de Grasse, qui organise régulièrement des permanences gratuites afin de rapprocher les avocats du public et de garantir un accès effectif à l'information juridique.

**LES AVOCATS  
AU SERVICE DES  
CONTRIBUABLES**

ORDRE DES AVOCATS AU  
BARREAU DE GRASSE

**CONSULTATIONS GRATUITES  
À LA MAISON DE L'AVOCAT**  
64 AVENUE PIERRE SÉMARD 06130 GRASSE  
JEUDI 7 MAI 2026 DE 9 HEURES À 18 HEURES

**CONSULTATIONS GRATUITES  
SANS RENDEZ-VOUS**  
POUR QUESTION LIÉE À VOTRE FISCALITÉ  
PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE

**aaf**  
Association  
des  
Avocats  
Fiscalistes

# LA MAIN TENDUE des étudiants de l'Université Côte d'Azur

En 2024-2025, ils étaient un peu plus de 2 000 à avoir pris part au programme de l'Engagement Center, qui encourage l'engagement citoyen, soit 32 % de plus qu'en 2023-2024



Line, Chiara, Domi, Emilie, Héloïse. ©ME

Ils ont choisi de consacrer un peu de leur temps libre pour accomplir des missions d'intérêt général. Le dispositif de l'université Côte d'Azur propose un deal aux étudiants qui s'engagent : pour 20 heures minimum par semestre, ils ont un bonus d'un quart de point sur leur moyenne. Mais pour certains, l'engagement ne se limite pas à ça. « On ne peut pas passer à côté des gens qui sont à la rue tous les jours et ne rien faire. Si on a la possibilité d'aider en donnant un peu de son temps, un sourire et des petits mots simples comme Bonjour, Bon appétit... Il y a des papis, des mamies qui viennent aux maraudes et qui parfois n'ont vu personne de la journée et je sais que pour eux c'est un lien social nécessaire. » Line a 18 ans. Cette étudiante en première année de droit ne donne de leçon à personne, jamais. Elle fait ce qu'elle estime être juste. Depuis quatre ans, la jeune fille participe à des maraudes parce qu'elle est chrétienne et qu'elle s'inquiète de ceux laissés au ban de la société. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est engagée dans le dispositif en rentrant à la fac.

## Un super partenariat

Comme tous les dimanches soir, Line retrouve les bénévoles de l'association La Maraude-Monaco, rue du XV<sup>e</sup> Corps à Nice, pour la distribution hebdomadaire. Une équipe qui réunit le plus souvent une petite dizaine d'étudiants et des retraités. « Les étudiants et les retraités c'est un super partenariat. Sans les étudiants, on serait souvent en sous-effectif. Depuis cinq ans que nous adhérons au programme, on prend beaucoup de plaisir à les accueillir, c'est réconfortant de les avoir, ils sont une lumière pour tous », explique Dominique Profeta, trésorière de l'association. Une heure pour distribuer près de 130 repas, cela nécessite une organi-

sation millimétrée et une équipe fidèle à ce rendez-vous dominical. « Domi », comme tout le monde la surnomme, coordonne la mise en place avant l'ouverture des portes et l'arrivée des bénéficiaires. Line et Chiara sont au poste sandwiches et pizzas : « On prépare des portions. Il faut doser pour pouvoir s'adapter au nombre de personnes qui se présentent afin de ne pas se retrouver sans rien à la fin du service s'il y a des retardataires. »

## Prise de conscience

Pour Héloïse, Chiara, Manon, Emilie et Line, il y a une chose qui les touche tout particulièrement, comme le confie Chiara : « Il y a beaucoup de jeunes dans le besoin et je suis contente de pouvoir les aider à mon échelle. » La distribution se déroule dans le calme. Les sourires et les attentions des bénévoles font lever la tête à certains, réchauffent le cœur d'autres, comme Sylvain, un homme qui vit dans la rue depuis bien longtemps : « Je ne vois pas grand monde. Ce contact le dimanche soir c'est primordial, un sourire des jeunes ça me fait du bien ! » Même remarque pour Abdel : « C'est réconfortant ce moment de partage et d'échange avec eux ! » Domi rassure par sa présence bienveillante les jeunes qui passent par l'association. « L'idée c'est de les mettre en confiance dans une atmosphère sympathique pour leur permettre de réveiller le côté bénévole qui est en eux et qu'ils continueront de développer au fil de leur vie. »

Manon termine ce soir sa mission auprès de l'association mais elle souhaite revenir. Au-delà de la bonification de leur moyenne, qui les motive à n'en pas douter, la démarche de ces étudiants les fait grandir et change leur regard sur la société. Line confie : « Une fois qu'on a vécu une expérience comme la maraude on comprend mieux les gens qui sont à la rue, on ne les juge plus. »

Marine EINAUDI



## L'Engagement Center de l'Université Côte d'Azur

Ce dispositif, créé en 2018-2019, est ouvert à tous les étudiants, de la Licence au Doctorat. Depuis le lancement, ce sont environ 6 500 étudiants qui se sont engagés, ce qui équivaut à 130 000 heures au service de l'intérêt général. Chaque année, plus de 150 missions sont disponibles dans des domaines très variés : engagements institutionnels, internes à l'université, vie étudiante, au service de la société civile. L'Engagement Center va lancer des missions estivales pour les étudiants disponibles sur cette période car les besoins en bénévoles restent importants l'été.

# LOI DU 7 AVRIL 2026 : Une solution face à la CRISE DU LOGEMENT ?

Cette loi vise à simplifier la sortie de l'indivision et la gestion des successions vacantes. Le point avec Me Laurent Libouban, président de la chambre des notaires 06 dans l'attente du décret d'application.

## Pouvez-vous nous rappeler quelle était la situation avant cette loi ?

- L'indivision c'est avant tout le régime juridique applicable à toutes personnes qui détiennent un bien à plusieurs. On rencontre l'indivision dans les divorces et dans les successions. Le principe de l'unanimité régit l'indivision. Tout le monde doit être d'accord, pour tous les sujets : la vente, les travaux, la location. Et si on n'est pas d'accord, l'article 815 du code civil prévoit que « *Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision (...)* ». Alors, si l'une des parties estime être en situation de blocage, elle peut revendiquer l'application de l'article 815 et obtenir du juge, après un temps long et des frais de procédures coûteux, une vente aux enchères judiciaire conduisant à l'obtention d'un prix cassé peu à l'avantage des coindivisaires. Cette issue rend peu attractif cette procédure, de sorte que de nombreux dossiers d'indivision demeurent totalement bloqués depuis des années. Quelques régimes dérogatoires permettent en cas de majorité des deux tiers d'obtenir une autorisation judiciaire de vente mais ils sont tellement complexes à mettre en œuvre qu'ils sont restés inutilisés.

## Qu'est venue modifier la loi du 7 avril ?

- Il s'agit d'une loi qui ne comporte que sept articles, complètement indépendants, mais exclusivement dédiés à cette problématique des indivisions et de l'immobilisme successoral. Cela montre que le législateur estime que c'est un problème important. Ce qui a été mis en avant, ce sont les conséquences de ces blocages : des biens immobiliers vacants, des biens immobiliers non entretenus, des biens immobiliers aux qualités énergétiques mauvaises et des charges de copropriété impayées. La sortie de l'indivision devient un sujet d'intérêt général et perd son statut de conflit familial et personnel. L'ajout principal de cette loi réside dans l'article 5 qui confère un pouvoir au juge en complétant l'article 815-6 : « *Il peut également autoriser un indivisaire à conclure seul un acte de vente d'un bien indivis* ». Cette disposition est très intéressante car elle exclut la condition d'une quelconque majorité. Potentiellement, un indivisaire qui aurait un millième indivis pourrait aller voir le juge et demander de faire vendre le bien. Cela ne veut pas dire que le juge l'autoriserait mais cela fait partie de ses pouvoirs. Il est toutefois très difficile de déterminer la portée de cette loi tant que nous n'avons pas le décret.

## Avec ces pouvoirs accrus pour le juge, vers quel type de vente s'orienterait-on ?

- Quand je lis la loi, j'ai vraiment le sentiment que nous sommes sur de la vente amiable. Il est écrit que le juge « *peut également autoriser un indivisaire à conclure seul un acte de*



©Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes

*vente* ». On n'est pas en train de dire qu'il peut contraindre un indivisaire à la vente judiciaire, on ne dit pas qu'il peut provoquer la vente mais « *autoriser un indivisaire* ». S'il autorise un indivisaire, qui par définition ne peut vendre que de manière amiable, c'est qu'en réalité, on parle bien d'une vente amiable. C'est en tout cas comme cela que je l'interprète et c'est également ce qui ressort des travaux parlementaires. L'objectif serait de faciliter les ventes amiables, dans la mesure où la vente judiciaire n'est pas satisfaisante en termes de prix et qu'elle rallonge les délais. Toutefois il nous faut attendre le décret.

## Quels sont les profils de coindivisaires dans les successions bloquées ?

- Il y a bien sûr le coindivisaire qui s'abstient dans un objectif de nuisance. Il y a aussi les coindivisaires qui ont des visions différentes avec des positions tout à fait légitimes quand on les écoute. Le nombre de coindivisaires peut

également être une cause de difficultés. Dans certains dossiers, il peut y avoir plus de 15 coindivisaires et il est alors facile d'en trouver un qui ne sera pas d'accord avec les autres... Et certains ne se sentent pas impliqués car les sommes qu'ils pourraient percevoir sont peu importantes.

Enfin, il peut y avoir des complexités inhérentes aux successions internationales. Il existe en effet des patrimoines composés de biens situés dans différents pays et nous avons alors des partages très complexes, qui intègrent des législations différentes ; il n'est pas évident de trouver un accord global.

Espérons que cette nouvelle loi réintègre dans le marché immobilier de nombreux biens vacants à l'heure où le sujet du logement est aussi important.

Propos recueillis par  
Sébastien GUINÉ

>> Veni, vidi... **VITE DIT !** <<

- **ÉCONOMIES** : Après avoir réduit d'un tiers les indemnités des élus métropolitains, **Éric Ciotti** a continué dans la même lignée en baissant de 10 % celles des élus municipaux de Nice. Les deux mesures additionnées représentent une économie de près d'un million d'euros par an. « *C'est une expression forte de notre volonté de marquer notre respect aux contribuables citoyens* », commente le nouveau maire niçois. D'autres collectivités ont pris le chemin inverse, comme Mougins, qui a quasiment doublé les indemnités de ses élus. Du moment que les finances et les contribuables le supportent...

- **POMPE** : Il n'y a pas qu'en France que les prix des carburants à la pompe posent problème. En Irlande, pour éviter une fronde possible après plusieurs jours de manifestations et de blocages dans le pays, le gouvernement vient d'annoncer une baisse supplémentaire de 10 centimes par litre sur l'essence et le diesel jusqu'à fin juillet. Il avait déjà accordé une ristourne de 20 centimes sur le diesel et de 15 centimes sur l'essence il y a peu. A priori, ce qui est possible dans la verte Erin ne l'est pas chez nous...



Depuis le 30 mars, la Police Aux Frontières accueille le premier chien de race Springer, chien de recherche en matières explosives sur l'aéroport Nice Côte d'Azur : bienvenue à Vroom, 16 mois !

- **BUSINESS** : Le projet de palais des congrès imaginé à la place du MIN de Nice par l'équipe de **Christian Estrosi** a davantage que du plomb dans l'aile. Son successeur à la mairie souhaite en effet ramener le tourisme d'affaires dans le centre-ville, comme à l'époque de l'ancien palais Acropolis. Deux sites pourraient accueillir le nouvel équipement : à proximité du théâtre de verdure ou, pas très loin, sur le parking Sulzer. La réflexion est en cours.

- **MIRACLE** : Il n'a pas réussi à mettre au pas son compatriote, le pape Léon XIV, qui

a déclaré qu'il n'avait pas peur de l'administration Trump. Pire, le souverain pontife a osé critiquer ouvertement les dirigeants « *qui préfèrent les démonstrations de force et privilégient les guerres* ». Se sentant quelque peu visé, le président américain s'est représenté grâce à l'IA en Jésus sur une photo postée sur son réseau social Truth. Son portrait était entouré de quelques soldats et avions de chasse. Le Vatican n'a qu'à bien se tenir.

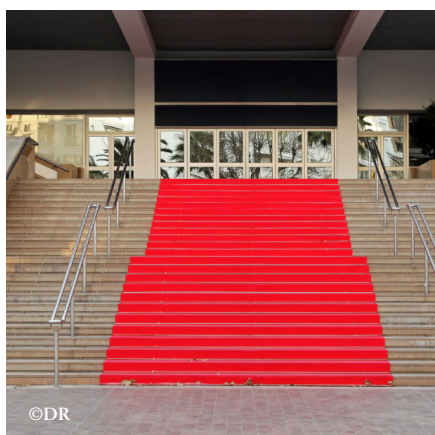
- **GLISSADE** : Pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2030 à Nice, **Éric Ciotti** vient de réaliser un double axel : après

avoir tempêté pendant la campagne des municipales contre l'implantation trop onéreuse pour lui d'une patinoire près du stade Allianz Riviera, il a revu sa position. Il accepte désormais l'implantation à cet endroit de cet équipement qui sera assez largement subventionné (État, Région, collectivités, comité olympique, etc.). Après les Jeux, la patinoire reviendra « en héritage » à la ville de Nice. Mais pour le maire, pas question de priver les Aiglons de leur stade pendant la compétition olympique.

- **Y A QUELQU'UN ?** : Les dernières élections municipales ont provoqué un remaniement ministériel qui a abouti à la disparition du ministère délégué à la Fonction publique. C'est désormais **David Amiel**, ministre des Comptes publics, qui a hérité du dialogue avec les six millions d'agents publics du pays. Lequel est tout indiqué pour discuter des augmentations des traitements et salaires puisqu'il tient les cordons d'une bourse malheureusement assez plate. Les syndicats se plaignent de ne pas avoir un ministre dédié : c'est si dur de n'avoir personne à détester...

## FESTIVAL DE CANNES : David Lisnard réclame une action renforcée contre la drogue

À l'approche de la 79e édition du Festival de Cannes, le maire de Cannes, **David Lisnard**, a adressé un courrier au procureur de la République de Grasse, **Éric Camous**, afin de solliciter la mise en place d'une opération spécifique de lutte contre les stupéfiants. Selon un communiqué municipal de ce 21 avril, cette initiative viserait à organiser une action interservices d'envergure, associant la police nationale et la police municipale, durant toute la durée de l'événement. Les contrôles seraient déployés quotidiennement dans plusieurs zones à forte fréquentation, notamment le boulevard de la Croisette, les abords du Palais des Festivals et des Congrès ainsi que le centre-ville. Dans un courrier adressé au procureur en date du 16 avril 2026, le maire souligne les enjeux liés à l'afflux de visiteurs : « *À l'approche du Festival de Cannes, événement d'envergure internationale attirant un public nombreux et diversifié, je souhaite appeler votre attention sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publiques qui en découlent, notamment sur le secteur particuliè-*



rement fréquenté de la Croisette. »

Il y évoque également une augmentation des comportements illicites observée lors de cet événement : « *Chaque année, cet afflux massif de visiteurs s'accompagne d'une recrudescence de comportements illicites, parmi lesquels la consommation et le trafic de stupéfiants.* »

L'édile demande ainsi la mise en œuvre d'un dispositif renforcé couvrant l'ensemble du territoire communal : « *je sollicite la mise en place d'une action spécifique et d'envergure de contrôle pour la lutte contre les stupéfiants pendant la période du Festival du Film, dans toute la ville.* » Dans ce cadre, la police municipale serait mobilisée pour appuyer les opérations, notamment avec l'engagement d'une brigade canine et d'un chien spécialisé dans la détection de stupéfiants. Le courrier précise à ce titre que « *la Police Municipale sera déployée et notre chien anti-stupéfiant sera affecté quotidiennement sur le boulevard de la Croisette et ses abords.* »

L'objectif annoncé est de repérer, constater et sanctionner la détention, la consommation et le trafic de stupéfiants, y compris parmi les festivaliers.

Le parquet de Grasse n'a pas, à ce stade, communiqué sur les suites qui pourraient être données à cette demande.

# « LE BÂTIMENT, C'EST LE BOULOT DE DEMAIN »

En visite avec des élèves sur un chantier colossal à Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion des Coulisses du bâtiment de la FBTP 06, Olivier Hassoun, professeur gros œuvre au lycée Vauban s'est réjoui de former à des métiers d'avenir.

« Entre l'entretien du patrimoine bâti et les constructions nouvelles, c'est une garantie d'avoir du travail toute leur carrière », confiait début avril l'enseignant à l'issue de la visite du chantier qui va voir naître, juste à côté de l'école maternelle qui date de 2005, une nouvelle école élémentaire mais également une crèche, une médiathèque intercommunale et un parking de deux niveaux. « Avec l'IA, beaucoup de métiers se retrouvent un peu en porte-à-faux et ce n'est pas le cas du bâtiment. Le bâtiment, c'est le boulot de demain », poursuivait Olivier Hassoun, déçu toutefois qu'il « reste encore cette idée, sûrement pas de sous-métiers mais de métiers qui ne sont pas valorisés ». « Des jeunes sont parfois dirigés dans ces filières par défaut et c'est un problème. Nous jouons sur l'envie. D'autant que ce sont des métiers moins pénibles qu'avant et les réalisations, on s'en souvient longtemps. »

Leur guide ce jour-là, Thierry Brisson, conducteur de travaux chez Spada, confirme à Brahim, Celio et Rudy que « l'avantage, dans notre métier, c'est que l'on crée quelque qui va rester pendant des années et des années. C'est une satisfaction que vous aurez quand vous repasserez devant un bâtiment que vous aurez participé à créer ».

## « Pas que le béton »

« En partant de là où vous êtes, vous pouvez suivre le même cursus que moi », confiait le conducteur de travaux, passé par le lycée Pierre Sola puis titulaire d'un BEP et d'un BTS. « Et le bâtiment ce n'est pas que le béton, il y a aussi l'électricité, la plomberie, les menuiseries extérieures... », poursuivait Thierry Brisson. De fait,



Celio, qui voit « pour la première fois un chantier comme ça, avec les fondations », veut devenir électricien. Brahim, lui, veut devenir géomètre car il aime les calculs de plan et « le travail de précision ». De sa visite il retient la notion d'impact carbone abordée par Thierry Brisson : « ne pas trop polluer, récupérer les anciens matériaux, prendre des matériaux pas trop éloignés de notre zone. Je trouve ça bien. Tout le monde ne pense pas à ça ». Enfin, Rudy ne sait pas encore exactement s'il va travailler directement ou poursuivre en BTS mais il veut être maçon,

comme son père. Le directeur général de Spada, Florent Noiray, présent pour cette visite au même titre que Roger Roux, le maire de Beaulieu-sur-Mer, a confirmé aux jeunes qu'ils avaient « choisi la bonne orientation » car c'est « un métier gratifiant. Un métier où il y a du boulot, qui est bien payé et où il y a des possibilités d'évolution. Je ne dis pas que c'est facile mais si vous vous accrochez et que vous êtes travailleurs, vous réussirez. »

Sébastien GUINÉ

## Un PROJET PHARE pour le maire de Beaulieu-sur-Mer

La livraison de l'école élémentaire marinoni est prévue à l'été 2027, afin que les élèves, hébergés pour l'heure dans une école temporaire, puissent y faire leur rentrée en septembre 2027. « Ce projet me tient particulièrement à cœur », confiait Roger Roux, réélu le 15 mars. « C'est un projet qui a fait couler beaucoup d'encre. J'ai démoli l'école. Mais c'était une école qui n'était plus au goût du jour. Il fallait donner plus de moyens aux enseignants et aux élèves », tout en s'adaptant aux contraintes environnementales. Et s'il a privilégié une démolition et une reconstruction plutôt qu'une rénovation c'est parce que « nous avons l'obligation d'optimiser chaque parcelle disponible », avec également une crèche, une médiathèque et un parking, car Beaulieu-sur-Mer est, en superficie, la plus petite commune des Alpes-Maritimes (95 hectares).

« C'est un projet fascinant », soulignait Thierry Brisson, de par sa variété, avec la démolition de l'ancienne école, la réalisation de parois, le terrassement de masse, le béton, les façades en pierre massive, la charpente en bois et les menuiseries extérieures. « C'est un chantier assez complexe dans sa réalisation car le projet prend toute l'emprise de la propriété. Il fait 3 000 m² au sol et on construit quasiment les 3 000 m², ajoutait-il. Et il y a une partie environnementale très



importante. C'est un chantier à faibles nuisances c'est-à-dire qu'on met en place des éléments pour économiser un maximum d'eau et d'électricité, faire le tri des bennes et minimiser l'impact carbone. »

# REVENUS : L'heure de la déclaration

Comme chaque année, le mois d'avril marque le début de la campagne de déclaration des revenus, lors de laquelle tous les contribuables doivent remplir leur déclaration.

Présentation par Bercy du calendrier complet pour déclarer vos revenus de 2025.



Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 9 avril et jusqu'aux dates limites établies par zones.

Pour les habitants des départements compris entre 01 et 19 (les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et les AHP donc), avant le jeudi 21 mai à 23h59.

Pour les départements compris entre 20 et 54, avant le jeudi 28 mai à 23h59.

Pour les départements compris entre 55 et 976 (le Var donc), avant le 4 juin à 23h59.

Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Néanmoins, si vous n'êtes pas en mesure de déclarer vos revenus par Internet, vous pouvez utiliser la déclaration papier que les contribuables ont en principe reçue avant le 17 avril.

La date limite de dépôt des déclarations de revenus version papier est fixée cette année au mardi 19 mai à 23h59 (y compris pour les Français résidents à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi. Pour rappel, vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes : votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès à Internet, elle est équipée d'un accès à Internet mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus sera disponible dans votre espace Fi-

nances publiques sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), selon votre situation, entre le 24 juillet et le 31 juillet.

Les dates de mise à disposition des avis en fonction de votre situation : si vous bénéficiez d'un remboursement entre le 24 et le 31 juillet (entre le 23 juillet et le 28 août en cas de déclaration papier) ; si vous n'avez aucun montant à payer entre le 24 et le 31 juillet (entre le 23 juillet et le 28 août en cas de déclaration papier) ; si vous avez un montant à payer entre le 24 et le 31 juillet (entre le 23 juillet et le 20 août en cas de déclaration papier).

## Remboursement, solde à payer

La déclaration de revenus que vous avez réalisée en 2026 permet de faire le bilan de votre situation fiscale de 2025.

Vos éléments déclarés permettent le calcul de votre impôt et, une fois déduits les montants que vous avez déjà payés avec le prélèvement à la source en 2025, trois cas de figure peuvent se présenter :

- vous bénéficiez d'un remboursement, si par exemple vous avez été trop prélevé en 2025 par rapport au montant de votre impôt ;
- vous n'avez rien à payer ;
- vous avez un reste à payer, si par exemple vous n'avez pas suffisamment payé en 2025, ou vous avez bénéficié d'une avance de réduction ou de crédit d'impôt trop importante

en janvier 2026 ou si vous n'avez pas modifié votre taux de prélèvement à la source en 2025 à la suite d'une hausse de revenus.

Si vous bénéficiez d'un remboursement, celui-ci interviendra, dans la plupart des cas, le 24 juillet ou le 31 juillet. Il sera directement versé sur le compte bancaire connu de l'administration fiscale, si vous en avez communiqué un, sinon par courrier avec un chèque à encaisser auprès de votre banque. Si vous avez un montant d'impôt à payer, il sera prélevé sur le compte bancaire que vous avez communiqué à l'administration fiscale (consultable / modifiable dans votre espace Finances publiques à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ») en un seul prélèvement le 25 septembre si le montant est inférieur ou égal à 300 euros, en quatre prélèvements mensuels (du 25 septembre au 28 décembre) si le montant est supérieur à 300 euros.

Les montants de vos prélèvements seront précisés sur votre avis d'impôt disponible dans votre espace Finances publiques sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Chaque prélèvement sera identifié sur votre relevé bancaire par son origine (« Direction générale des Finances publiques ») et par son libellé (« Solde Impôt Revenus 2025 »).

## Qui doit déclarer ?

La déclaration de revenus est une obligation légale, quel que soit le montant de vos revenus, même s'ils sont nuls ou faibles. vous devez continuer à faire votre déclaration chaque année car l'administration fiscale ne dispose pas toujours de tous vos éléments actualisés (les revenus fonciers, par exemple, ou les pensions alimentaires). Cette déclaration permet donc de régulariser votre situation de l'année précédente en prenant en compte tous vos revenus mais aussi vos charges (dons, dépenses éligibles aux crédits d'impôt, etc.).

Vous devez faire une déclaration de revenus si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes domicilié en France : vous avez votre foyer (résidence habituelle) ou votre lieu de séjour principal en France (en règle générale si vous y séjournez pendant plus de six mois par an).

- votre activité professionnelle principale est en France,
- vous avez en France le centre de vos intérêts économiques (vos principaux investissements ou le siège de vos affaires sont en France).

Si vous avez eu 18 ans l'année d'imposition des revenus et que vous n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, vous êtes concerné. Ainsi, si vous avez eu 18 ans en 2024 et que vous n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, vous devez faire votre première déclaration en 2025.

Les personnes non domiciliées en France doivent également souscrire une déclaration de revenus si elles disposent de revenus de source française.

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, publié au JO le 28/12/2025, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification forfaitaire ou au caractère selon les cas précisés dans l'arrêté. Le prix du caractère pour l'année 2026 est de 0,189 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

217583

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/02/2026, il a été constitué une SAS dénommée :

**JMG GARAGE**  
Capital : 1 500 €  
Siège : 278 route de Turin, 06300 NICE  
Objet : L'achat, vente et montage de pneus et petits accessoires. L'achat et la vente de pièces détachées automobiles, neuves ou d'occasion et tous accessoires automobiles. Tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de tous véhicules. Tous travaux d'entretien de véhicules légers, lourds et motocycles. L'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion. La location de tous types de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou l'cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire connexe.

Président : Monsieur Wissem GHEZAL demeurant à 172 boulevard de l'Ariane, 06300 NICE.

Directeur généraux : Monsieur Achraf JALLALI, demeurant 124 route de Turin, 06000 Nice et Monsieur Samir MATOUG, demeurant 278 route de Turin, 06000 NICE.

Transmission des actions : La cession à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS NICE.

218090

## AVIS

**ATELIER GABRIELLI ARCHITECTURE SAS** au capital de 3 000 € 11 rue Docteur Pierre Richelmi, 06300 NICE RCS NICE n° 828 839 167.

Aux termes d'une AGE du 10/03/2026, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social à : 8 avenue Durante, L'Excelsior, 06000 NICE.

Mention au : RCS NICE.

218091

## AVIS

**SK AUTOSARL** au capital de 50 000 € 3 rue des Reynes, 06800 CAGNES-SUR-MER RCS ANTIBES n° 919 620 526.

Aux termes d'une AGE du 01/02/2026, prenant effet ce jour, nomination de Monsieur Mykola LYSENKO sis 44 avenue Raymond Féraud, 06200 NICE, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Karim BEN ALI, démissionnaire.

Validation : RCS ANTIBES.

218120



## VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur : Ville de SAINT-LAURENT-DU-VAR (06)**

Número national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 21060123300302  
Code postal / Ville : 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Groupement de commandes : Non  
**Section 2 : Communication**  
**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

**Lien vers le profil d'acheteur :**  
<https://www.marches-securises.fr>  
Identifiant interne de la consultation : 2026/018

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui**

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non**

**Nom du contact : Monsieur le Maire -**  
Tél : +33 4 92 12 42 42 - Mail : commande.  
[publique@saintlaurentduvar.fr](mailto:publique@saintlaurentduvar.fr)

**Section 3 : Procédure**  
**Type de procédure : Procédure adaptée ouverte**

**Conditions de participation :**  
**Capacité économique et financière :** Enoncées dans le règlement de la consultation

**Capacités techniques et professionnelles :** Enoncées dans le règlement de la consultation

**Technique d'achat : Sans objet**

**Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 13 mai 2026 - 12:00**

**Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite**  
Réduction du nombre de candidats : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation : Oui**  
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

**Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.**

**Section 4 : Identification du marché**  
**Intitulé du marché :**  
**Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Gare 2 à SAINT-LAURENT-DU-VAR**

Classification CPV : 45112500  
Type de marché : Travaux

**Description succincte du marché :**  
Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Gare 2 à SAINT-LAURENT-DU-VAR

**Lieu principal d'exécution :** Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700

La consultation comporte des tranches : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non**

**Marché alloti : Oui**  
**Section 5 : Informations sur les lots**

**Lot 1 : V.R.D.**  
Classification CPV : 45112500

Lieu d'exécution du lot : Ecole Gare 2 Saint Laurent du Var - 06700

**Lot 2 : Aménagements paysagers**  
Classification CPV : 45112710

Lieu d'exécution du lot : Ecole Gare 2 SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700

**Lot 3 : Toile d'ombrage**  
Classification CPV : 45212190

Lieu d'exécution du lot : Ecole Gare 2 SAINT-LAURENT-DU-VAR - 06700

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire : Non**

**Autres informations complémentaires :** Les prestations de chaque lot seront exécutées à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux du lot n° 1.

Elle sera communiquée aux titulaires

de chaque lot.

• Pour les lots 1 et 3 : du 06/07/2026 au 31/08/2026

• Pour le lot 2 : du 06/07/2026 au 31/08/2026 et du 19/10/2026 au 31/10/2026 uniquement pour les plantations

Il est prévu une période de préparation d'une durée de 4 semaines, non incluse dans le délai d'exécution des travaux, qui pourra être réduite afin de garantir un démarrage effectif des travaux au 6/07/2026.

La durée de la période de préparation sera indiquée dans l'OS de démarrage des travaux du lot n° 1.

**Le projet est à réaliser pendant les vacances scolaires estivales Juillet et Août 2026 et les plantations se feront pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2026 (cf planning)**

**Pour les lots n° 1 et 3**  
La consultation donnera lieu à des marchés ordinaires.

**Pour le lot n° 2**  
La consultation donnera lieu à un marché à prix mixtes (une partie s'exécute à prix forfaitaire et l'autre partie s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins), sans minimum et avec maximum, en application de l'article R2162-4-2° du Code de la Commande Publique et dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

- 60 000 € HT maximum

Séance d'ouverture des plis non publique.

**Date d'envoi du présent avis**  
20 avril 2026

217829

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/2026, constitution d'une SASU dénommée :

**ALIM K6M**  
Capital : 500 €  
Siège : 278 route de Turin, 06300 NICE

Objet : Toute activité d'exploitation d'une épicerie, le commerce la vente en vrac et au détail de divers produits d'alimentation générale, non alimentaire et du quotidien issus de l'agriculture biologique, naturels, locaux ou provenant de circuits courts, notamment fruits et légumes, produits frais et secs, produits laitiers, produits d'épicerie fine, produits du terroir, produits de boucherie, boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits d'hygiène et d'entretien, produits cosmétiques.

Président : Monsieur Samir MAATOUG demeurant à 278 route de Turin, 06300 NICE

Transmission des actions : Les actions sont librement négociables.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Les actions sont obligatoirement nominatives.

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS NICE.

218093

## CESSION DE DROIT AU BAIL

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Barbara GARCIA, notaire à VALBONNE (06560) en date du 12/03/2026, enregistré au SDE de GRASSE, le 27/03/2026, dossier n°202600005123. OPTICIEN CREATEUR VALBONNE, SAS au capital de 30 000€ sis 17 rue de la Fontaine, 06560 VALBONNE 921 792 123 RCS GRASSE

A vendu à : COMMUNE DE VALBONNE, SARL sis 1 place de l'Hotel de Ville, 06560 VALBONNE 210 601 522 RCS GRASSE

Un droit au bail de exploitation de tous commerces sauf malodorant activité immobilière, restauration, débit de boisson sis 17 rue de la Fontaine 06560 VALBONNE moyennant le prix de 80 000 €. Entrée en jouissance au 12/03/2026.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière semaine en date des publications légales chez Me Barbara GARCIA 2, rue du Presbytère Le Village VALBONNE (06560).

218092

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2026, constitution d'une SARL dénommée :

**Cabinet Dermalux Laser**  
Capital : 5 000 €  
Siège : 33 chemin des Fades, 06110 LE CANNET

Objet : Toutes prestations de soins esthétiques utilisant des technologies de lumière ou d'énergie (notamment lumière pulsée, laser à visée esthétique, radiofréquence, ultrasons et autres techniques similaires) destinées à l'embellissement, à l'amélioration de l'apparence et au confort corporel, dans le respect de la réglementation en vigueur et des actes réservés aux professions de santé

Gérant : Madame LAURENT Audrey demeurant 281 chemin de la Gippière, 06250 MOUGINS

Durée : 99 ans.  
Immatriculation : RCS CANNES.

Pour avis.



**PROFORMALITÉS**

[www.proformalites.com](http://www.proformalites.com)

**SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE**

Sur la France entière

218094

## AVIS DE DISSOLUTION

SNC ARNALDI ET COMPAGNIE SNC au capital de 3 155,69 € 10 route de Draguignan, Quartier St Marc, 06530 PEYMEINADE RCS GRASSE n° 416 050 151.

Aux termes d'une AGE du 31/12/2025, prenant effet le 31/12/2025, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Madame Jeannine ARNALDI sis 2 Bis avenue Jules Funel, 06530 PEYMEINADE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS GRASSE.

218095

## NAJAL

SAS au capital de 250 000 €

6 avenue du Maréchal Juin,

06250 MOUGINS

RCS CANNES n° 904 828 175

## AVIS

Aux termes des décisions de l'associée unique du 14/02/2025, prenant effet ce 14/02/2025, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital de 300 €.

Nouveau capital : 250 300 €.

Validation : RCS CANNES.

218096

## MY GUEST TRANSACTION

SARL au capital de 4 000 €

37 avenue Maréchal Foch,

C/O PEARL PARTNER, 06000 NICE

RCS NICE n° 898 891 213

## AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 01/04/2026, les associés ont désigné Monsieur Leo MOUNZER sis 54 boulevard Carlone, 06200 NICE en qualité de co-gérant.

Validation : RCS NICE.

218099

## SOCIETE HOTELIERE OMA

SARL en liquidation

au capital de 7 600 €

14 avenue de l'Estérel,

06160 JUAN LES PINS

RCS ANTIBES n° 530 914 647

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGO du 31/10/2025, il a été décidé :

D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Kenza KAESTNER, demeurant 14 avenue de l'Estérel, 06160 JUAN-LES-PINS pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2025.

Radiation au RCS ANTIBES.

218097

## RYH GROUPE

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 500 €uros

Siège social : 220 chemin du Vallon

de la Castagne 06410 BIOT

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIOT du 08/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : RYH Groupe  
Siège social : 220 chemin du Vallon de la Castagne, 06410 BIOT

Objet social : Service de conciergerie privée et de services aux propriétaires. La coordination et le suivi des prestataires tels que ménage, maintenance, entretien. Services de prestations de ménages, repassage, blanchisseries, entretien et gestion du linge pour tout type de logements. Services de petits travaux de bricolage dit "hommes toutes mains", hors activités réglementées du bâtiment, sauf par sous-traitance. Service de gestion administrative, logistique et opérationnelle de biens immobiliers destinés à la location saisonnière ou courte durée. Conseils en organisation et valorisation de biens destinés à la location. Service de prestations de mise en valeur du bien tel que "Home Staging".

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 500 €uros

Gérance : Madame Laure TREBUCHON demeurant 220 chemin du Vallon de la Castagne 06410 BIOT et Monsieur Cyril PRIOLU, demeurant 220 chemin du Vallon de la Castagne 06410 BIOT

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Pour avis. La gérance.

218100

## AIEB AUTO

SAS en liquidation

au capital de 3 000 €

102 boulevard de la Madeleine,

06000 NICE

RCS NICE n° 901 301 614

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGO du 31/12/2025, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Monsieur Jamel BEN HASSINE, demeurant 102 boulevard de la Madeleine, 06000 NICE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.

Radiation au RCS NICE.

218098

## AVIS

ELLIMAC 4 SCI au capital de 500 € 694 avenue Maurice Donat, 06250 MOUGINS RCS CANNES n° 982 752 586.

Aux termes d'une AGO en date du 03/04/2026, prenant effet ce jour, les associés ont désigné Madame Camille REYMOND sis 19 chemin de Taméyé, 06650 OPIO en qualité de co-gérant.

Validation : RCS CANNES.

218101

## SCI MENANA

Société civile au capital de 1 000 €

19 rue Marceau, FIDUCIAIRES,

06000 NICE

RCS NICE n° 513 590 687

## AVIS

Par décision du gérant du 01/01/2026, prenant effet le 01/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 60 rue Dabray, 06000 NICE.

Mention au : RCS NICE.

218102

## SCI VM AZUR

SCI au capital de 500 €

10 avenue Elisabeth, Les Dahlias

Etage 2 Lot 12, 06100 NICE

RCS NICE n° 881 422 125

## AVIS

Aux termes d'une AGE du 15/04/2026, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au : 1 avenue Francis de Croisset, Résidence de Croisset, Bât. C, escalier C2, 06130 GRASSE. Radiation RCS NICE - Réimmatriculation RCS GRASSE

218105

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 16/04/2026, à NICE, il a été constitué une société, présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique ; dénomination : YES! EVENT RIVIERA ; siège : 54 bld Gorbella Res Nice Le Ray Bat. F - C/O The Office - 06100 NICE ; durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS NICE. Capital : 1 000€, apport en numéraire ; objet : Organisation d'événements privés et professionnels, prestations de traiteur, chef à domicile, création et réalisation de prestations culinaires sur mesure, vente de prestations de restauration, location de matériel événementiel, coordination et gestion d'événements, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires liées à l'événementiel et à la restauration ; traiteur événementiel et chef privé. Gérant : M. Yassin BEN MOHAMED, né le 14/06/1994 à NICE (06), demeurant 165, av. Maréchal Lyautey - 06000 NICE.

Mention au RCS NICE.

Pour avis

218103

## PAULENA

SARL au capital de 362 000 €

5 av Henri Barbusse, 06340 DRAP

RCS NICE n° 513 059 469

## AVIS

Aux termes d'une AGE du 15/12/2024, prenant effet le 15/12/2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 238 000 €.

Nouveau capital : 600 000 €.

Validation : RCS NICE.

218111

## AVIS

LMP MENNY, SARL au capital de 100 €. Siège social : 2 rue Tonduti de l'Escarène 06000 NICE, 477 592 760 RCS NICE.

L'AG des associés a décidé le 14/06/2025 de transférer avec effet immédiat le siège social du 2 rue Tonduti de l'Escarène 06000 NICE au : 126 allée des Erables 01630 SAINT-GENIS-POUILLY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

218104

## XBOAT

Société à responsabilité limitée

transformée en société par actions

simplifiée au capital de 1 000 €uros

Siège social : 29 boulevard de la

Ferrage CS 20005

06414 CANNES CEDEX

RCS CANNES 481 707 982

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €uros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Franck MALPEL, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : Président de la société : Monsieur Franck MALPEL, demeurant 10 allée du Château, 64160 BERNADETS

Pour avis. Le président.

218107

## AVIS

MILKO, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €uros. Siège social : 50 boulevard Stalingrad 06300 NICE 931 247 522 RCS NICE

Aux termes d'une décision en date du 05/01/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de conseil en développement commercial auprès de particuliers et d'entreprises, à la mise en place de stratégies de communication ainsi qu'à l'organisation d'événements et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

218108



## LE PASS'AGE

Société par actions simplifiée à

associée unique au capital de 500 €

Siège : 109, boulevard de la Madeleine

06000 NICE

RCS NICE 850 882 531

## AVIS

Par décision de l'associée unique du 20 mars 2026, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient « Cœur Spirituel » à la date du 20 mars 2026.

Mention au RCS NICE.

**Les Petites Affiches**  
DES ALPES-MARITIMES  
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72



ENVOYEZ  
vos annonces à :

annonces@petitesaffiches.fr



Tél. : 04 93 80 72 72

www.petitesaffiches.fr

218109

**SCI BM19**

SCI au capital de 1 000 €  
29 rue Pastorelli, C/O KAMELLEON -  
BP1742 - 06016 NICE Cedex 1  
RCS NICE n° 898 492 301

**AVIS**

Par décision des associés en date du 10/04/2026, prenant effet ce jour, les associés ont désigné Monsieur Shidan Fabien MAVADDAT sis 3 avenue du Domaine du Loup, 06800 CAGNES-SUR-MER en qualité de co-gérant.  
Validation : RCS NICE.

218110

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 17/04/2026, il a été constitué une SCI dénommée : 35 FOCH Capital : 1 000 € Siège : 35 boulevard Maréchal Foch, 06600 ANTIBES Objet : L'acquisition, la vente, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tout bien immobilier bâti ou non bâti Gérants : Monsieur GARINO Franck demeurant 1295 chemin des Eucalyptus, 06600 ANTIBES et Monsieur Michael GARINO demeurant 131 avenue des Chênes, 06600 ANTIBES Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

218114

**AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL**

DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 20 décembre 2019, Madame Andrée Suzanne Ghislaine GEYSSELS, en son vivant retraitée, demeurant à VENCE (06140) 147 rue du Pavillon "Le Sevigné". Née à GRAMMONT (Belgique), le 4 janvier 1925. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à VENCE (06140) (France), le 16 novembre 2025.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie BENOIT-CHAPPAT, notaire associé de la société civile professionnelle «Laurent PEGURIER et Marie BENOIT-CHAPPAT, notaires associés», titulaire d'un office notarial à VENCE, 28 place du Grand Jardin, le 27 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BENOIT-CHAPPAT, notaire à VENCE 28 place du Grand Jardin, référence CRPCEN : 06063, dans le mois à compter du 13 avril 2026.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

218115

**AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-LAURENT-DU-VAR du 17/04/2026 M. DI MARTINO Patrick né le 20/04/1977 à NICE (06) demeurant 826 chemin des Prés des Cavaliers 06670 LEVENS loueur a donné en location-gérance à M. GARDE Francis né le 23/07/1982 à CLICHY (92) demeurant 116 bd du Mont Boron Résidence Baie des Anges 06300 NICE : Le fonds artisanal de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°366 commune de NICE pour une année à compter du 01/05/2026 renouvelable par tacite reconduction.

218106

**VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur** : Ville de SAINT-LAURENT-DU-VAR (06)  
222 esplanade Levant  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR  
**Numéro national d'identification** :  
Type : SIRET - N° : 21060123300302  
Code postal / Ville : 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

**Groupe de commandes** : Non  
**Section 2 : Communication**  
**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

**Lien vers le profil d'acheteur** :  
<https://www.marches-securises.fr>  
**Identifiant interne de la consultation** : 2026/016

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Monsieur le Maire -  
Tél : +33 4 92 12 42 42 - Mail : commande publique@saintlaurentduvar.fr

**Section 3 : Procédure**  
**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :  
**Capacité économique et financière** : Énoncées dans le règlement de la consultation

**Capacités techniques et professionnelles** : Énoncées dans le règlement de la consultation

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : Lundi 11 mai 2026 - 22:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Exigée

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes** : Non

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Section 4 : Identification du marché**  
**Intitulé du marché** : Travaux de confortement d'ouvrages de soutènement et de remplacement des réseaux d'eaux de la cour de l'école élémentaire Castillon 1 à SAINT-LAURENT-DU-VAR

**Classification CPV** : 4512500

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Travaux de confortement d'ouvrages de soutènement et de remplacement des réseaux d'eaux de la cour de l'école élémentaire Castillon 1 à Saint-Laurent-du-Var

**Lieu principal d'exécution** : Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR 06700

**Durée du marché (en mois)** : 4

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation**

**de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire** : Oui

**Détails sur la visite** : Voir Règlement de consultation

**Autres informations complémentaires** :

**Séance d'ouverture des plis non publique**.

**Date d'envoi du présent avis**

16 avril 2026

218113

**ROME**

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 Euros  
Dont le siège social est 25 avenue  
Général Estienne 06000 NICE  
RCS NICE 753 290 543

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale des associés, réunis le 15 avril 2026 à 16 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur ROGATO Erick, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Le liquidateur.

218117

**SCI CHAMPS GRANDS**

SCI au capital de 1 000 €  
46 boulevard Président Wilson,  
C/o Riviera Secrétariat, 06600 ANTIBES  
RCS ANTIBES n° 485 335 871

**AVIS**

Aux termes d'une AGE du 17/04/2026, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au : 10 boulevard Baptistin Ardisson, Les Jardins de la Pinède Entrée A, 06160 ANTIBES.  
Mention au : RCS ANTIBES.



Ventes aux  
**ENCHÈRES**  
immobilières

[encheres.petitesaffiches.fr](http://encheres.petitesaffiches.fr)

218126

**COMMUNE DE LA BOLLÈNE-VESUBIE****AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX**

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur** : Commune de LA BOLLÈNE-VESUBIE (06)  
Place du Général de Gaulle  
Numéro national d'identification :  
Type : SIRET - N° : 21060020100011  
Code postal / Ville : 06450 LA BOLLÈNE-VESUBIE

**Groupe de commandes** : Non  
**Section 2 : Communication**  
**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

**Lien vers le profil d'acheteur** :  
<https://www.marches-securises.fr>  
**Identifiant interne de la consultation** : 2026-01

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Martine FERRIER, Maire - Tél : +33 4 93 03 01 02 - Mail : labollenevesubie@wanadoo.fr

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle** : Voir RC

**Capacité économique et financière** : Voir RC

**Capacités techniques et professionnelles** : Voir RC

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : Vendredi 22 mai 2026 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes** : Non

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché** : Opération de sécurisation du Square des Héros

**Classification CPV** : 45262620

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Reconstruction d'un mur de soutènement du square des Héros, en partie effondré.

**Lieu principal d'exécution** : LA BOLLÈNE-VESUBIE

**Durée du marché (en mois)** : 8

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

**Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire** : Oui

**Détails sur la visite** : Visite sur rendez-vous entre le 4 et le 20 mai 2026

**Autres informations complémentaires** :

Rendez-vous pour la visite à prendre auprès de Madame THAON, secrétaire générale de Mairie Téléphone : 04.93.03.60.53 (06.69.25.66.01)

**Date d'envoi du présent avis**

21 avril 2026

**Martine FERRIER Maire**

218116

## AVIS

SCI BLEU AZUR, société civile immobilière au capital de 60 979,61 €, siège social : 54 boulevard du Midi Louise Moreau, CANNES (06400), Immatriculée au RCS CANNES : 419 574 413

Modification de l'objet social comme suit à compter du 26 janvier 2026 :

La société a pour objet :

- La construction, l'acquisition, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société, notamment la souscription de tous emprunts en vue d'effectuer tous achats ou tous travaux de construction ou d'aménagement, ainsi que tout cautionnement hypothécaire.

Enfin, exceptionnellement, et ce tant que Monsieur Pierre DRAY et/ou Madame Catherine DOUBLIER ou le survivant d'eux seront gérants associés ou non, la société aura pour objet :

- L'aliénation des immeubles appartenant à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société
- L'emprunt des fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social,
- Et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Et ce, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une décision collective des associés.

Dans les rapports entre associés :

- \* Tant que Monsieur Pierre DRAY et/ou Madame Catherine DOUBLIER seront gérants, ils auront, ensemble ou séparément, les pouvoirs les plus étendus et pourront accomplir tous actes de gestion et de disposition entrant dans l'objet social énoncé ci-dessus.

Mention au RCS CANNES.

218118

## TOM CLAEREN GROUP

Société par actions simplifiée  
unipersonnelle au capital de 100 Euros  
Siège social : 640 route de Revest

06830 BONSON

RCS NICE 988 649 000

## AVIS

Aux termes des décisions de l'assemblée unique en date du 18 avril 2026 : Le capital social a été augmenté de 441 000 Euros pour être porté à 441 100 euros par voie d'apport en nature. L'article «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention Capital : 100 Euros.  
Nouvelle mention Capital : 441 100 Euros  
Mention sera faite au RCS NICE.

Pour avis

218122

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS PRINTIZ, au capital de 1 500 Euros en liquidation. Siège Social : 16 chemin du Porrichon Villa La Lovina 06110 LE CANNET RCS 853 197 101 CANNES.

Par décision du 31 mars 2026, les associés, statuant au vu du rapport du liquidateur ont,

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Madame Sophie HERVE, demeurant 16 chemin du Porrichon, 06110LE CANNET et l'ont déchargé de son mandat ;

- Décidé la répartition du solde et de la liquidation ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés RCS CANNES.

Pour avis.

218123

## ASL « LE CLOS DE LA SINE »

29 chemin de la Sine, VENCE (06140)

## AVIS DE CONVOCACTION

Première assemblée générale constitutive de l'Association Syndicale Libre «LE CLOS DE LA SINE» (VENCE) le 19 mai 2026 à 15 heures 30 en présentiel ou en visioconférence. Pour avis.

218124

## SCI KRISTELL

SCI au capital de 608 €

24 chemin de la Madonnette de Terron,  
Résidence La Madonnette, 06200 NICE

RCS NICE n° 442 064 879

## AVIS

Aux termes d'une AGE du 01/12/2025, prenant effet le 01/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au : 1 corniche Antoine Léon Laugier, 06670 COLOMARS. Mention au : RCS NICE.

218125

## BRI

SCI au capital de 10 000 €

4 rue du docteur Baréty,  
C/O SOMAF, 06000 NICE

RCS NICE n° 525 030 128

## AVIS

Aux termes d'une AGE du 15/04/2026, prenant effet ce jour, les associés ont décidé la nomination de Monsieur Luca CROCE demeurant Viale Emilio Caldara 34, MILAN - 20153 (Italie), en qualité de gérant en remplacement de Madame Marina CROCE, décédée. Validation : RCS NICE.

218129

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/04/2026, il a été constitué une SAS dénommée : 2ECHO

Capital : 1 000 €

Siège : 47 chemin du Château d'eau, 06690 TOURRETTE-LEVENS

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : Tous travaux d'installation électrique dans tous locaux, ainsi que la manutention, le montage, le démontage et l'installation de structures temporaires et d'équipements techniques dans le cadre de manifestations ou installations temporaires

Président : Monsieur Jonathan RONCHARD demeurant à 6 chemin du Collet des Grailles, 06800 CAGNES-SUR-MER

Transmission des actions : Les cessions, y compris entre actionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

218128

## RECTIFICATIF

À l'annonce n°218009 parue dans le présent journal du 09/04/2026 il fallait lire : "AGE du 26/06/2025, prenant effet le 26/06/2025".

## SOUS-LOCATIONS DE 4 BUREAUX MEUBLÉS VILLA PORTALIS



Au sein du Cabinet LANTERI AVOCATS – CONSEILS & ASSOCIES, Société d'Avocats au barreau de Grasse sis à LE CANNET (06110), 10 rue de Dunkerque, Villa Portalis, Dans une villa de type petit hôtel particulier des années 30 entièrement rénovée, Cabinet idéalement situé à LE CANNET, en limite de CANNES, avec accès facile et cadre de travail qualitatif, adapté à l'exercice de la profession d'avocat,

Sont proposés à la sous-location quatre bureaux équipés.

## - 3 BUREAUX NEUFS DE 16M² ENVIRON

situés au 1<sup>er</sup> étage de la villa dans l'aile Ouest, bénéficiant de belles hauteurs sous plafond avec charpente apparente.

(Climatisation réversible, de deux prises RJ45, d'un bureau d'angle avec un siège de direction d'une armoire de marque Della Rovere et de deux fauteuils visiteurs)

PRIX : 680€ H.T. / MOIS/ BUREAU CC\*

## - UN BUREAU RÉNOVÉ 11M² ENVIRON, PARTIE HISTORIQUE

situé au 1<sup>er</sup> étage de la villa dans l'aile principale avec parquet chêne bâtons rompus ancien. (Climatisation réversible, de deux prises RJ45, d'un bureau d'angle avec un siège de direction et deux fauteuils visiteurs et d'une armoire)

PRIX : 480€ H.T./MOIS CC\*

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : CONTACT@LANTERI-AVOCATS.COM  
OU PAR TÉLÉPHONE AU 06.46.29.36.57 (GÉRARD LANTERI)

218130

## SCI SANDRA

Société civile au capital de 1 000 €

550 route des Vespins,

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

RCS ANTIBES n° 450 852 843

## AVIS

Par décision de l'associé unique du 27/02/2026, prenant effet le 27/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 184 avenue Maréchal Vauban, Résidence le Mistral, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Mention au : RCS ANTIBES.

218132

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en France ou à l'étranger, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : ALINVEST.

Siège : Villa 2, 140, route d'Antibes, 06560 VALBONNE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : 1 000 € divisé en 1 000 parts de 1,00 € chacune - apports en numéraire exclusivement.

Gérant : Madame Alina PASHUN, née ULYASHCHENKO, demeurant à KYIV (Ukraine), Pecherskiy rayon, vul. b. Lesi Ukrainky, bud. 7A, kv. 114.

Cession de part : Sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Dépôt et immatriculation au tribunal de commerce - RCS GRASSE.

Pour avis. Le notaire

218131

## AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/04/2026, GITE DU BOREON MERCANTOUR SARL à associé unique au capital de 100 000 € dont le siège social est 248 route du Col de Salèse, Saint-Martin-Vésubie, France 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE, 799 681 416 RCS NICE a donné à bail à titre de location-gérance à Monsieur Sylvain FIALON sis 41 rue Arsene Lacarrière Latour, 15220 SAINT-MAMET-LA-SALVETAT, un fonds de commerce de gîte d'étape, hôtellerie, petite restauration sis 248 route de la salesse, le boreon, 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 6 mois, à compter du 01/05/2026 pour prendre fin le 31/10/2026 sans reconduction.

218135

## RENOVATEC

SARL au capital de 5 000 €

10 rue Blacas, 06000 NICE

RCS NICE n° 940772437

## AVIS DE MISE EN SOMMEIL

Aux termes d'une AGO du 22/04/2026, il a été décidé de la mise en sommeil de la société avec effet au 22/04/2026.

Validation auprès du RCS NICE.

Offres/Demandes  
d'EMPLOI

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

218134

**SCP LANTERI AVOCATS  
CONSEILS & ASSOCIES**

Villa Portalis - 10 rue de Dunkerque

06110 LE CANNET

Tel. 04.92.18.42.44 - Fax : 04.93.45.69.01

www.lanteri-avocats.com

**AVIS DE  
LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/03/2026, contenant avenant à la convention de location-gérance du 07/07/1987 du fonds de commerce de : Fabrication et négoce de volets roulants, fermetures extérieures, par Mademoiselle Sharon DUKE demeurant ZI de l'Argile, 460/7 Av. de la Quiera, 06370 MOUANS-SARTOUX à la SARL FERMETURES EXTERIEURES DUKE, au capital de 7622,45€, au siège sis Ch. Plan Sarraïn, ZI de l'Argile, 460 Av. de la Quiera Voie C, Lot 810, 06370 MOUANS-SARTOUX, RCS CANNES, N°342 044 542, ledit fonds de commerce a été déplacé de MOUANS-SARTOUX 06370, Ch Plan Sarraïn, ZI de l'Argile, 460 av. de la Quiera, Voie C, lot 810, à Ch. Plan Sarraïn, ZI de l'Argile, 460 Av. de la Quiera, Voie A, Lot 7, 06370 MOUANS-SARTOUX, et ce à compter du 01/04/2026.

Pour avis.

218133

**SCP LANTERI AVOCATS  
CONSEILS & ASSOCIES**

Villa Portalis - 10 rue de Dunkerque

06110 LE CANNET

Tel. 04.92.18.42.44 - Fax : 04.93.45.69.01

www.lanteri-avocats.com

**SARL FERMETURES  
EXTERIEURES DUKE**

Au capital de 7 622,45 €

Siège social : Ch. Plan Sarraïn,

ZI de l'Argile,

460 av. de la Quiera Voie C, Lot 810

06370 MOUANS-SARTOUX

RCS CANNES 342 044 542

**AVIS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 16/03/2026, il a été décidé de transférer le siège social de Ch. Plan Sarraïn, ZI de l'Argile, 460 av. de la Quiera, Voie C, lot 810, 06370 MOUANS-SARTOUX, à : Ch. Plan Sarraïn, ZI de l'Argile, 460 Av. de la Quiera, Voie A, Lot 7, 06370 MOUANS-SARTOUX, et ce à compter du 01/04/2026. Dépôts et inscriptions modificatives au RCS CANNES.

Pour avis, la gérance.

218127

**CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte ASSP en date du 31/03/2026, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 07/04/2026, dossier 202600005982, référence 0604P61 2026 A 00932

LA BRIQUETTERIE, SAS au capital de 14 700€, 39 rue Desjobergs, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, 924 950 769 RCS ANTIBES

A cédé à : HABELA, SASU au capital de 1 000€, 39 rue Desjobergs 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR 102 353 034 RCS ANTIBES

Un fonds de commerce de : Snacking salé et sucré, Vente de boissons non alcoolisées, Vente de fruits secs et graines, Vente de produits d'épicerie, fruits et légumes, Vente de livre, Dépôt-vente de création artisanale sis 39 rue Desjobergs, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 49 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31/03/2026.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Me Nino PARRAVICINI - 1 Rue Foncet, 06000 NICE.

218137

**COMMUNE  
DE PEILLON****AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE  
PROCÉDURE ADAPTÉE**

Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE PEILLON 672 Avenue de l'Hôtel de ville - 06440 PEILLON - Tél. 04.93.79.91.04.

**Procédure de passation :** La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code la Commande Publique.

**Objet du marché :** Accord cadre de maîtrise d'œuvre à bons de commande concernant des travaux de VRD

**Durée du marché :** 12 mois reconductible 3 fois à compter de sa notification

**Critères d'attribution du marché :** En fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**Documents à remettre :** Les documents à transmettre pour la candidature et pour l'offre sont décrits dans le Règlement de la Consultation

**Modalités d'obtention du DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Date limite de réception des offres :** Jeudi 28 mai 2026 à 12h00.

**Personne habilitée à donner des renseignements (article R.2191-60 du code de la commande publique) :** Mairie de PEILLON - Jean-Marc RANCUREL : [mairie@peillon.fr](mailto:mairie@peillon.fr)

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** Jeudi 23 avril 2026



ALPES-MARITIMES

ENVOYEZ

vos annonces à :

[annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)**DÉCLARATION  
DE REVENUS 2025****JEUDI 7 MAI 2026**

DE 9 HEURES À 18 HEURES

ORDRE DES AVOCATS AU  
BARREAU DE GRASSE**LES AVOCATS  
AU SERVICE DES  
CONTRIBUABLES****CONSULTATIONS GRATUITES  
À LA MAISON DE L'AVOCAT**

64 AVENUE PIERRE SÉMARD 06130 GRASSE

JEUDI 7 MAI 2026 DE 9 HEURES À 18 HEURES

Association  
des  
Avocats  
FiscauxCONSULTATIONS GRATUITES  
SANS RENDEZ-VOUSPOUR QUESTION LIÉE À VOTRE FISCALITÉ  
PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE**LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches

des Alpes-Maritimes

RCS. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : [annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr) - Site Internet : [www.petitesaffiches.fr](http://www.petitesaffiches.fr)

Reconnu IGP - Information Politique et Générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0728 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.

Prix HT du caractère Arrêté ministériel du 28/12/2025 : pour l'année 2026,

le prix du caractère est de 0,189 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL AVRIL 2026

Photo de Une : ©ME

Les  
**PetitesAffiches**  
DES ALPES - MARITIMES

**ENVOYEZ**

vos annonces à :

[annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)

Place du Palais,  
17 rue Alexandre Mari,  
06300 NICE

# EXPO : Le Japon des saltimbanques

Le musée des Arts Asiatiques de Nice présente actuellement des œuvres tirées de la collection privée Borg, l'une des plus importantes consacrées à l'art du cirque au Japon.



« Le plus grand cirque équestre du monde », par Toyohara Chikanobu (1838 – 1912). ©ML



Numéro fleurs d'Edo et feuilles tombant des arbres, par Utagawa Kuniyoshi (1797 – 1861). ©ML

Régulièrement prêtée à de grandes institutions, la collection montre des peintures, dessins, affiches, objets d'art, costumes, jouets, sculptures et photographies qui retracent l'évolution de ces arts de la rue depuis au moins l'époque Edo (1603 – 1868).

Bien avant notre époque des mangas, les artistes japonais se sont en effet inspirés du cirque pour leurs productions réalisées avec créativité et délicatesse. Leurs estampes étaient vues par leurs contemporains comme de simples prospectus publicitaires pour annoncer les spectacles, mais les plus beaux sont aujourd'hui considérés comme de véritables trésors ! La collection Borg témoigne de cette histoire du cirque et de son évolution dans le Japon du XIXe siècle. Jongleurs, acrobates, danseurs, funambules, dresseurs d'animaux et autres illusionnistes se rendaient de ville en ville pour y présenter leurs spectacles, notamment au moment des fêtes saisonnières qui rythmaient – comme aujourd'hui celles des cerisiers en fleurs – la vie sociale et festive de l'archipel.

Ces animations populaires se développèrent à partir de l'époque Edo, alors que les artistes n'étaient guère mieux considérés que les comédiens de Molière, relégués en marge de la bonne société...

Bouddhisme et divinités shintô ont nourri l'imaginaire de ces artistes de cirque. L'ouverture du Japon au monde occidental (époque Meiji 1868 – 1912) allait faire évoluer les codes sans les bousculer totalement, avec de nouvelles inspirations que les habitants des grands ports de l'archipel découvraient, émerveillés, surpris et quelquefois avec réserve.

La venue d'un grand cirque américain allait marquer durablement les esprits. Les circassiens nippons n'ont pas hésité à partir eux aussi à la découverte du monde en exportant leurs tours et en participant à l'engouement des occidentaux pour le pays du soleil levant.

Dans le musée niçois, on découvrira de nombreux « tableaux » de genre réalisés en xylographie (impression sur bois demandant plusieurs planches enduites d'encre, une pour le contour puis une pour chaque couleur utilisée). Si le procédé permettait des impressions en série à bon compte, le support en papier était évidemment fragile. C'est un miracle que certains soient arrivés jusqu'à nous en parfait état de conservation. D'ailleurs, retrouvera-t-on dans deux ou trois siècles des exemplaires des prospectus que l'on glisse aujourd'hui sous les essuie-glaces des voitures ?...

Jean-Michel CHEVALIER